



Construction/acces sur chemin prive

Par **helmich**, le **03/05/2010 à 22:08**

Bonjour,
Nous sommes trois propriétaires ayant un chemin privé en commun, notre voisin du dessus ayant vendu a un promoteur sa maison et son terrain , nous nous retrouvons avec un projet de construction en cours de 9 maisons dont l'accès passe par notre chemin privé. La question est de savoir si le promoteur a le droit de construire une telle quantité d'habitations débouchant sur notre chemin sachant que lorsqu'il a acheté, il a surement acquis "les parts de chemin privé" mais pour 1 seule habitation. Le promoteur a déjà commencé les travaux de terrassement et dans quelques mois sep/oct : début des constructions. Peut-on demander l'annulation du permis de construire (pour le chemin d'accès) si nous sommes dans nos droits. Cordialement